

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

INNATE PHARMA A LANCÉ LE 15 NOVEMBRE APRÈS BOURSE UN PLACEMENT PRIVÉ DESTINÉ À LEVER ENVIRON 18 MILLIONS D'EUROS PAR VOIE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

- Le placement privé sera effectué auprès d'investisseurs institutionnels spécialisés dans le secteur d'activité d'Innate Pharma, situés principalement aux États-Unis

Marseille, le 18 novembre 2013

Innate Pharma SA (Euronext Paris: FR0010331421 – IPH), la société de l'immunité innée développant des candidats médicaments innovants contre le cancer et les maladies inflammatoires, annonce aujourd'hui son intention de procéder à un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels spécialisés dans son secteur d'activité, situés principalement aux États-Unis, destiné à lever environ 18 millions d'euros par voie d'augmentation de capital.

Hervé Brailly, Président du Directoire, déclare : « *Cette levée de fonds vient répondre à l'appétit d'investisseurs que nous avons rencontrés au cours de ces deux dernières années d'effort de relations investisseurs, notamment aux États-Unis. Innate Pharma est une société avec un grand potentiel, pionnière dans le secteur extrêmement porteur de l'immuno-oncologie et plus particulièrement des inhibiteurs des points de contrôle de l'immunité. Nos projets et nos partenariats rencontrent un écho dans une communauté d'investisseurs et d'analystes très spécialisés. C'est un signal fort du potentiel de valorisation d'Innate Pharma.* »

Ce financement a pour but de doter la Société des ressources financières nécessaires au financement du développement de son portefeuille de produits jusqu'en 2017.

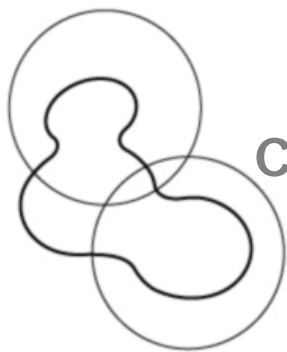
L'augmentation de capital sera effectuée sans droit préférentiel de souscription et, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à la 20^e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2013, ne sera réalisée qu'auprès d'investisseurs tels que définis à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (investisseurs qualifiés et/ou cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre).

Conformément à la 20^e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2013, l'augmentation de capital sera de 7,6 millions d'actions nouvelles au maximum, représentant près de 20% du capital de la société à ce jour.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce et sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Les termes définitifs du placement privé devraient être annoncés dès que possible après la clôture du livre d'ordres.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission auprès de NYSE Euronext Paris. À cet effet, un prospectus comprenant une note d'opération et une actualisation du Document de référence 2012 de la Société, fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

À propos d'Innate Pharma :

Innate Pharma S.A. est une société biopharmaceutique développant des candidats médicaments d'immunothérapie innovants pour le traitement du cancer et des maladies inflammatoires.

La Société est spécialisée dans le développement d'anticorps monoclonaux ciblant des récepteurs et des voies de régulation de cellules de l'immunité innée. Son approche innovante a été reconnue par l'industrie pharmaceutique au travers de deux accords de licence majeurs avec des leaders du secteur : Novo Nordisk A/S et Bristol Myers Squibb.

Basée à Marseille, France et introduite en bourse sur NYSE-Euronext Paris en 2006, Innate Pharma comptait 84 collaborateurs au 30 septembre 2013.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com.

Informations pratiques :

Code ISIN FR0010331421

Code mnémonique IPH

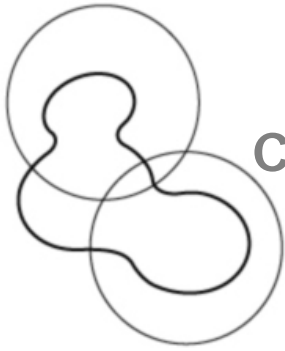
Disclaimer :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de Innate Pharma et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence déposé auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Innate Pharma (www.innate-pharma.com).

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Innate Pharma dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Innate Pharma d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

innate pharma

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou tout autre pays. Les valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Innate Pharma n'envisage pas d'enregistrer ces valeurs mobilières ou de réaliser une offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, ce communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué ne doit pas faire l'objet de diffusion au Canada, au Japon ou en Australie.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Innate Pharma

Laure-Hélène Mercier
Director, Investor Relations
Tel.: +33 (0)4 30 30 30 87
investors@innate-pharma.com

ATCG Press

Marielle Bricman
Mob.: +33 (0)6 26 94 18 53
mb@atcg-partners.com